



**Informations additionnelles concernant  
la deuxième école et le centre communautaire à Saint-Jean  
Le 3 décembre 2018**

**Foire aux questions (FAQ)**

1. Pourquoi avons-nous besoin d'une deuxième école à Saint-Jean ?
  - L'École des Grands-Vents (ÉGV) est trop petite pour le nombre d'élèves inscrits.
  - L'ÉGV n'est pas aménagée pour répondre aux besoins pédagogiques des élèves de l'intermédiaire et du secondaire (gymnase trop petit, manque de laboratoires de sciences, de salles d'économie familiale, de salles de technologie et de métiers spécialisés, habillement et textiles, etc.). Le manque de locaux spécialisés est l'une des raisons pour lesquelles les élèves éligibles à fréquenter une école du CSFP ne poursuivent pas leurs études en français langue première aux niveaux intermédiaire et secondaire à l'ÉGV.
  - Manque de cours au niveau secondaire.
  - Aspect social des petits groupes.
  - Plusieurs élèves font face à de longs trajets pour se rendre à l'ÉGV, ce qui décourage certains parents, surtout au niveau primaire, d'envoyer leur enfant à l'ÉGV. Une deuxième école permettra au CSFP de scinder la zone de fréquentation primaire (M à 6) en deux.
  - Le CSFP sait qu'il existe depuis longtemps un très grand nombre d'enfants qui pourraient fréquenter l'ÉGV (tant au niveau primaire qu'au secondaire), mais qui ne la fréquente pas, notamment en raison de longs trajets à parcourir en autobus scolaire pour y arriver et du manque de locaux spécialisés aux niveaux intermédiaire et secondaire.
  
2. L'ÉGV ne peut pas être agrandie. Pourquoi ?
  - Le site de l'ÉGV n'est pas assez grand pour accommoder un agrandissement de l'immeuble actuel et ne saurait se prêter à un tel agrandissement.
  - La structure de l'immeuble n'est pas conçue pour accueillir un étage supplémentaire.
  - Un agrandissement de l'immeuble actuel ne permettrait pas au CSFP de régler le problème d'accessibilité de l'éducation en français langue première, c'est-à-dire que l'ÉGV demeurerait trop éloignée pour les enfants au primaire vivant au sud-ouest de Saint-Jean (notamment à Mount Pearl, Paradise et Conception Bay South).
  
3. Pourquoi ne pouvons-nous pas rester à Rocher-du-Nord ?

- L'immeuble Rocher-du-Nord est disponible pour une période de cinq ans seulement (jusqu'en juin 2022).
- Le propriétaire du terrain sur lequel se trouve l'immeuble désire récupérer le site lorsque l'entente arrivera à échéance. L'École Rocher-du-Nord ne peut donc pas rester dans l'immeuble de façon permanente.
- Bien que l'emplacement de l'immeuble accueillant présentement l'École Rocher-du-Nord se situe près du centre-ville de Saint-Jean, il n'est pas central ni accessible pour la majorité des élèves qui sont présentement dans le système scolaire, ni pour ceux qui le seront prochainement, notamment si on tient compte de l'emplacement et de l'expansion de nouveaux logements au sud-ouest du centre-ville de Saint-Jean.

#### 4. Pourquoi situer la deuxième école au sud-ouest de Saint-Jean ?

- L'ÉGV attire peu d'élèves qui résident dans les quartiers situés au sud-ouest de Saint-Jean. La majorité des élèves présentement inscrits à l'ÉGV résident principalement au centre de Saint-Jean, à proximité de l'ÉGV. Au niveau primaire, le CSFP a déterminé qu'une école située dans la région sud-ouest de Saint-Jean aura un effet positif sur le recrutement des élèves, notamment ceux qui habitent ou qui s'installeront prochainement dans les développements résidentiels de Southlands et Galway de St. John's, à Mount Pearl, Paradise ou Conception Bay South.
- La deuxième école offrira une programmation pour les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. L'ÉGV offrira une programmation de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année seulement.
- Bien qu'aux niveaux intermédiaire et secondaire, la deuxième école sera plus éloignée qu'elle l'est présentement pour certains élèves, ils auront toujours accès au transport scolaire et le temps de déplacement supplémentaire sera pallié par le fait qu'ils se rendront dans une école ultramoderne qui est véritablement équivalente aux écoles intermédiaires et secondaires anglophones de la région, ce qui est exigé par la Cour suprême du Canada.

#### 5. Qu'est-ce qui fait croire qu'il y a suffisamment de demande pour une deuxième école dans la grande région de Saint-Jean ?

- Le Recensement de 2016 démontre que le nombre d'enfants éligibles à fréquenter une deuxième école du CSFP dans la région se trouvant au sud-ouest de l'ÉGV justifie la construction d'une école de 500 + élèves. Selon les données du Recensement 2016 :
  - en ce qui concerne les élèves âgés de 5 à 13 ans (M à 8) qui sont éligibles à fréquenter une école du CSFP dans la zone de fréquentation proposée pour la deuxième école, le CSFP sait que ce nombre excède largement 500 élèves ;
  - en ce qui concerne les élèves âgés de 5 à 13 ans (M à 8) qui sont éligibles à fréquenter une école du CSFP dans la zone de fréquentation proposée pour l'ÉGV, le CSFP sait que ce nombre excède largement 440 élèves ;
  - en ce qui concerne les élèves âgés de 14 à 17 ans (niveaux 9 à 12) qui sont éligibles à fréquenter une école du CSFP dans la grande région de Saint-Jean

(c'est-à-dire dans la zone de fréquentation proposée pour la deuxième école et dans la zone de fréquentation proposée pour l'ÉGV), le CSFP sait que ce nombre excède largement 200 élèves.

- La communauté francophone est en croissance depuis plusieurs décennies.
- L'ÉGV est surpeuplée depuis au moins 2011. Le CSFP a dû installer cinq salles de classe modulaires sur le terrain de l'ÉGV et accueille les élèves aux niveaux intermédiaire et secondaire hors site (à l'École Rocher-du-Nord) pour essayer de pallier au manque d'espace.
- Le développement de l'industrie pétrolière, en particulier, promet d'attirer à Saint-Jean un grand nombre d'ingénieurs et autres professionnels, incluant plusieurs familles qui seront éligibles à envoyer leurs enfants dans une école du CSFP.
- Dans son plan d'action sur l'immigration (2017-2022), la province identifie comme priorité l'augmentation du nombre d'immigrants francophones.

6. Quels sites ont été évalués par le CSFP dans sa recherche d'un site pour la deuxième école?

- Le CSFP a eu plusieurs discussions avec les villes de Saint-Jean et de Mount Pearl pour essayer d'identifier un site approprié pour l'emplacement de la deuxième école.
  - La ville de Saint-Jean a proposé que le CSFP convoite un site dans le nouveau développement de Galway, qui selon la ville est le seul site qui rencontre tous les critères du CSFP dans la région sud-ouest de Saint-Jean.
  - La ville de Mount Pearl a identifié plusieurs sites potentiels. Cependant, seulement un site rencontre tous les critères du CSFP, celui du chemin Masonic. Les autres sites proposés par la ville ont été rejetés pour plusieurs raisons incluant la grandeur du site, la topologie, la difficulté d'accès par autobus ou voiture, etc.
- Au final, deux sites furent retenus pour une évaluation approfondie par le CSFP, celui de Galway et celui du chemin Masonic.

7. Quels facteurs ont donné préséance au choix du site à Galway?

- Le plan d'aménagement de Galway vise à créer une communauté complète et prévoit déjà un site pour une école. Le plan d'aménagement prévoit également un réseau de sentiers récréatifs, pistes cyclables, trottoirs séparés de la rue, etc.
- Le site à Galway est assez grand pour permettre l'agrandissement de l'école et du centre communautaire sans que le CSFP soit obligé d'acheter un nouveau terrain. Le CSFP ne se retrouvera pas dans la même situation fâcheuse que celle qui prévaut à l'ÉGV, dont le site est trop petit pour accommoder un agrandissement. Par ailleurs, le CSFP espère pouvoir, s'il le juge nécessaire, élargir son site (en achetant un terrain adjacent) dans quelques années.
- La ville de Saint-Jean a promis de construire un centre récréatif adjacent à la nouvelle école du CSFP. La ville propose de construire un centre récréatif semblable au Centre communautaire Paul Reynolds, situé au 35, chemin Carrick à Saint-Jean, si cette nouvelle école est située à Galway.

- Le propriétaire du site Galway est en pourparlers avec Metrobus, fournisseur de service de transport en commun, pour offrir un service d'autobus à Galway, qui pourra se rendre jusqu'à la nouvelle école et au centre communautaire.
- Un des principaux atouts de Galway est son accessibilité par véhicule (autobus et voiture). Le plan d'aménagement met l'accent sur l'accessibilité de tous bords : du centre-ville de Saint Jean, de Mount Pearl, de Paradise et de Conception Bay South.
- L'emplacement de l'école à Galway, facilement accessible par les autoroutes, permettra un temps de voyage raisonnable en autobus scolaire pour un bien plus grand nombre d'élèves, notamment en considérant que cette région est appelée à se développer dans les prochaines années.
- L'école à Galway sera située dans un quartier résidentiel avec des habitations diverses (maisons individuelles, maisons en rangée, condominium, appartements à location, etc.).
- L'aménagement Galway inclura également l'un des plus grands centres commerciaux de la province. Le propriétaire du site Galway a confirmé que d'importants commerces s'établiront bientôt dans ce centre commercial.

8. Quelles sont les prochaines étapes ?

- Le CSFP soumettra au département de l'Éducation un rapport de faisabilité qui appuie la construction d'une nouvelle école sur le site Galway.
- Le CSFP, le département de l'Éducation, et le gouvernement du Canada collaboreront pour développer le plan de l'école et du centre communautaire.
- Le CSFP et le département de l'Éducation soumettront une demande de financement à Patrimoine canadien afin d'obtenir du financement fédéral pour les espaces communautaires dans la nouvelle école et le centre communautaire.